



CONTRAT METROPOLITAIN DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE TOULOUSE METROPOLE

Entre

Toulouse Métropole, représenté par son Président, Jean-Luc Moudenc, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021,

Et

L'Etat, représenté par Etienne Guyot, préfet de région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

* * *

PREAMBULE

Les alertes ont été nombreuses, les rapports successifs largement diffusés, les sommets nationaux et internationaux - institutionnels, scientifiques, associatifs - régulièrement organisés. Toutes les conclusions de ces échanges et débats sont unanimes : les activités humaines provoquent, à l'échelle mondiale et de manière actuellement inéluctable, un **réchauffement rapide et généralisé de la planète**. Les derniers rapports du GIEC confirment **l'accélération des processus à l'œuvre**.

Les **grands systèmes urbains** en sont pour partie responsables. Ils **produisent, à l'échelle mondiale, près de 70% des gaz à effets de serre**. De manière liée, leur contribution aux engagements des pays pris dans le cadre de **l'accord sur le climat** - à Paris et plus récemment à Glasgow - est donc ainsi déterminante et sans doute décisive.

La résilience des métropoles du pays et singulièrement celle de la métropole toulousaine **n'est donc pas un objectif optionnel**.

Elle relève d'une prise de conscience collective, politique et citoyenne. Elle relève également de l'application des règlements et textes législatifs ou réglementaires nationaux ou européens, et notamment de la loi « climat et résilience » récemment adoptée. Elle relève enfin de la réalité des données observées sur notre territoire comme celle des trajectoires mises en perspective dans le bilan à mi-parcours du PCAET toulousain.

Tout nous incite - sans renoncer, tout au contraire, à la poursuite d'un développement dynamique et équilibré du territoire métropolitain - à **renforcer les politiques de lutte contre le réchauffement climatique et à en accélérer le mouvement**.

Dans le prolongement du protocole d'intention signé le 7 juillet 2021, le présent **contrat de relance et de transition écologique de Toulouse Métropole (CRTE) 2021-2026** participe sur la base de l'expression, en synthèse, du projet métropolitain :

- à souligner les grandes orientations stratégiques des politiques engagées mettant en perspective les principaux projets du mandat. Dans ce cadre, il a vocation à intégrer les actions de développement prévues sur Toulouse Métropole et inscrites au CPER 2021-2027, lorsqu'il sera conclu ;
- à organiser, à partir d'une mise en cohérence des financements de l'Etat (de droit commun, financements spécifiques, enveloppes déconcentrées, interventions des opérateurs et agences de l'Etat...), une gouvernance associant les autres partenaires du développement local, notamment la Région Occitanie ;
- à préciser, singulièrement au titre des accords de financement 2021, les principales actions communes mises en œuvre au titre de la relance et la transition écologique.

LA MEME METROPOLE...

La métropole toulousaine connaît, depuis plusieurs décennies, **une croissance démographique, économique et urbaine tout à fait exceptionnelle**, particulièrement quand on la compare à la dynamique des autres territoires urbains équivalents. Personne ne conteste cette réalité.

La **crise sanitaire et économique** que traverse le pays, si elle touche inmanquablement le territoire toulousain, met à l'épreuve la robustesse de ses bases de développement. Et de ce point de vue, la métropole n'a pas changé.

L'ensemble des indicateurs montre que **ses fondamentaux socio-économiques sont solides**. L'industrie aéronautique et spatiale, très fortement représentée et dynamique, continuera à l'être sur des modèles, résolument recherchés par les acteurs du secteur, nouveaux et différents ; la résilience est d'ailleurs une marque de fabrique de cette industrie particulière qui a su traverser les crises successives rencontrées depuis plus de vingt ans. L'innovation en est le principal moteur; aujourd'hui au service d'un avion « plus vert » et du *new space*.

Accompagner, en la confortant, la transformation gagnante de ces industries ne relève d'ailleurs pas d'une politique optionnelle de la métropole. Celle-ci a, par son statut de capitale de rang mondial et européen pour ces secteurs et compte tenu des enjeux de ces activités particulières, une responsabilité qui la dépasse.

Et ce, d'autant que ces filières représentent un support précieux pour d'autres vecteurs de développement et des activités denses et diversifiées (systèmes embarqués, numérique, nouveaux matériaux, transports intelligents..). Elles servent également la dynamique du secteur particulièrement développé de services aux entreprises. L'économie résidentielle, source importante d'emplois et de partage de la richesse (50% de l'emploi local), reste, malgré les effets de la crise, à la dimension d'un bassin de vie et de consommation de près d'un million d'habitants.

Dans le même temps, la métropole toulousaine reste également marquée par **de profondes et fortes inégalités, fragilisant sa cohésion sociale et territoriale**.

Dans une **logique de développement résilient**, la stimulation de ces activités est dès lors décisive ; à des fins de consolidation, d'appui à la transformation, de soutien à la diffusion de la croissance, au bénéfice de l'ensemble de la métropole et de sa population.

A cet égard, avec un taux de chômage structurellement supérieur à la moyenne nationale (« l'emploi attire le non-emploi »), plus de 60.000 habitants concernés par la « nouvelle politique de la ville », près de 26.000 allocataires du RSA, plus de 15% de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, l'ensemble des vecteurs d'expression de la solidarité doit être mobilisé.

L'histoire et la géographie de la métropole toulousaine sont inchangées. Sa situation reste contrastée : une dynamique démographique toujours soutenue, des bases économiques solides, une réalité sociale et urbaine complexe. Au-delà de la crise sanitaire, il s'agit bien de la « même métropole ».

...MAIS, AUTREMENT : UNE METROPOLE RESILIENTE, « ACTRICE DES TRANSITIONS »

Le modèle de développement des métropoles fait l'objet, depuis plusieurs années, de très nombreuses analyses scientifiques - économique, sociale et urbaine - nourrissant un débat politique et médiatique quasi permanent. Le modèle métropolitain est régulièrement placé au cœur des enjeux de cohésion sociale et territoriale. Les métropoles (qui concentrent 55% de la richesse nationale produite et plus de la moitié de l'emploi) doivent ainsi, encore plus que par le passé, **être les locomotives économiques du pays et assurer une fonction d'entraînement et de rayonnement local et régional.**

Concomitamment, l'accélération du réchauffement climatique et l'accentuation de ses conséquences, mondiales comme locales, imposent aux grands territoires urbains la mise en œuvre renforcée de politiques en faveur d'un développement plus durable. **Les métropoles, actrices de toutes les transitions,** s'imposent ainsi en tant qu'échelle pertinente et, de par leurs compétences, institutions responsables face à l'accélération des enjeux de raréfaction des ressources et de transformations climatiques.

Concilier développement et sobriété constitue ainsi un formidable défi collectif à relever pour la métropole toulousaine, une ambition commune à poursuivre dans un partenariat renouvelé entre l'Etat et Toulouse Métropole.

A cet égard, Toulouse Métropole réaffirme en particulier :

- la nécessité, au moment de la relance du processus de définition de son PLUIH, de **concilier l'objectif de réduction du rythme de consommation des sols avec les objectifs de production de logements, d'équipements et d'infrastructures.** Au regard des prévisions de croissance démographique et économique du territoire, la résilience de la métropole ne peut passer, en aucun cas, par un objectif de décroissance.
- la nécessité de **conjuguer transition écologique, équité et cohésion sociale** : il ne doit y avoir aucun « oublié de la transition écologique » en matière de logement, d'éducation, de culture, de santé...
- la nécessité de **composer transition du territoire et transition avec les territoires** : il n'y aura pas de transition écologique et de résilience métropolitaine sans synergie et coopération au sein de la métropole comme avec les territoires environnants, notamment ruraux.

Le Contrat de relance et de transition écologique de Toulouse Métropole:

- participe à accompagner la résilience et la transition de l'économie toulousaine...
- pour assurer la soutenabilité de la transition écologique, et répondre aux enjeux posés par le PCAET ...
- pour garantir que la transition se fasse dans l'équité sociale...et penser la transition à l'échelle de la coopération avec et entre les territoires

Pour servir ces objectifs et ces ambitions, la métropole mobilise une enveloppe exceptionnelle d'investissements sur la période 2021-2026. Son **plan pluri-annuel d'investissements (PPIM) 2021-2026** s'élève à près de **2,1 milliards d'euros**.

Il dépasse, en volume, de plus de 20% celui de l'exercice précédent, alors même que la crise met à mal, par effets induits, les finances locales. Ce plan participe ainsi à donner un signal fort s'agissant de l'ambition portée par Toulouse Métropole aux acteurs du développement et aux investisseurs, comme à l'ensemble de la population.

Cette intervention, couplée notamment à celles des opérateurs métropolitains et des communes membres va représenter une enveloppe globale d'investissements de plus de 6,5 milliards d'euros sur la prochaine période ; un effort budgétaire public local jamais atteint par le passé et des investissements résolument (près des 2/3) dédiés à la résilience et aux transitions économique, écologique et sociale de l'ensemble du territoire métropolitain.

1) ACCOMPAGNER LA RESILIENCE ET LA TRANSITION DE L'ECONOMIE TOULOUSAINNE

L'Etat comme l'ensemble des collectivités ont participé, ces derniers mois, à mettre en œuvre des moyens spécifiques et exceptionnels de sauvegarde, soutien et relance de l'économie toulousaine et pour le maintien de l'emploi.

L'État a déployé un plan de relance dont l'objectif est de soutenir l'investissement public et privé, d'accompagner les transitions écologiques et numériques et de renforcer la souveraineté de l'économie française.

Pour le territoire métropolitain, un **volume de 540 M€** a d'ores-et-déjà été engagé au bénéfice des collectivités territoriales le composant, de ses entreprises et de ses habitants. 635M€ (540 M€ Etat 95M€ Toulouse Métropole) ont été injectés en 2020 et 2021 au titre des plans respectifs de relance au bénéfice des entreprises et du développement économique et de l'emploi de la métropole.

L'État a déployé un ensemble de mesures de soutien. A l'échelle départementale, ces mesures représentent un volume de **1,6Mds€ d'aides au titre du fonds de solidarité et de l'activité partielle et ont permis l'engagement de 2,9Mds€ de prêts garantis par l'État**. Compte tenu de son poids économique, le tissu économique de la métropole a pleinement bénéficié de ce soutien : pour la seule mesure d'activité partielle, les entreprises de la métropole ont bénéficié de **945M€**.

Ces soutiens accompagnent la résilience de l'économie toulousaine. Ils vont se poursuivre avec un **soutien métropolitain de plus de 100M€ sur la période au titre de la PPIM**. Ils sont principalement orientés vers la confortation des secteurs à forte croissance, créateurs de richesse et d'emploi et participant résolument aux transitions en cours.

Cela concerne notamment la **poursuite du développement et de l'aménagement des sites stratégiques de l'excellence métropolitaine** :

- Sur la **zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac**, avec l'ambition partagée de préserver le rôle majeur, industriel comme serviciel, de la plateforme aéroportuaire, site stratégique pour l'économie locale, nationale et européenne. Ce secteur géographique (qui accueille une des plus importantes zones industrielles urbaines du pays) fait aujourd'hui face à de nombreux défis qu'il doit relever pour concilier protection environnementale, qualité du cadre de vie, développement et mutations économiques et aménagement territorial.

Une **démarche originale « atelier des territoires »**, associant l'ensemble des parties prenantes (habitants, usagers, collectivités et acteurs économiques), s'engage actuellement avec l'objectif d'identifier les enjeux relatifs à cet espace particulier, d'examiner les options d'évolution et d'aménagement ainsi que de **définir des orientations stratégiques partagées de développement durable** ;

- sur l'**Oncopole, campus de la santé du futur**, avec, notamment, le renforcement des capacités de recherche privée et de production en biopharmacie ;
- à **Toulouse Aerospace Campus**, pôle d'activités et de recherche à la pointe de l'innovation, dédié aux filières **aéronautique, espace et systèmes embarqués**. A cet égard, l'État a confirmé la poursuite de son soutien au développement de l'institut de recherche technologique Antoine de St Exupéry ;
- sur **Francazal**, site en cours d'aménagement et de développement, base des **«mobilités nouvelles et décarbonées»**, adresse principale du projet **VILAGIL** retenu par l'État au titre des territoires d'innovation (TIGA) et principale base régionale d'innovation et de développement de la **filiale hydrogène** ;
- Sur **Grand Matabiau Quais d'Oc**, futur quartier d'habitat et d'affaires autour du pôle d'échange multimodal de la SNCF, dans la perspective du projet GPSO, et exemple de **restructuration et de reconquête** d'un important site industriel urbain en recomposition.

Au-delà de ces adresses premières de la compétitivité et de l'excellence métropolitaine, et au titre du schéma d'organisation des territoires de l'économie (S.O.T.E) et de son intégration au nouveau PLUIH de la métropole, une attention particulière sera portée, dans une logique d'optimisation des stratégies foncières liées au renouvellement urbain, aux **opérations mixant activités économiques et programmes de logement à développer sur les friches ou les délaissés économiques**.

Ces politiques d'appui aux filières et à leurs principaux sites de développement sont également accompagnées, en cohérence sectorielle et en faveur de la résilience de l'économie toulousaine, par un soutien commun (32M€ pour la métropole) aux projets présentés au **volet métropolitain «enseignement supérieur, recherche, innovation» du prochain contrat de plan Etat-Région (2021-2026)** en cours de négociation finale.

Ces soutiens participent notamment à orienter -de manière plus intégrée, y compris structurellement- le remarquable potentiel de formation et de recherche académique toulousain vers les nouveaux enjeux de la société comme ceux de la métropole. En cela l'université n'est pas « hors sol », elle nourrit et se nourrit du territoire.

Des **programmes démonstrateurs**, montés en partenariat entre la métropole, les entreprises et les acteurs académiques, seront, dans cet objectif, poursuivis.

Territoire inclusif et durable, ces politiques de soutien doivent profiter à l'ensemble des habitants du territoire grâce à **une politique de l'emploi volontariste**. Celle-ci se met en œuvre via une organisation et des politiques dédiées :

- Un dispositif, le **PLIE**, porté en régie, accompagne les demandeurs d'emploi au plus près de leurs besoins et apporte des solutions concrètes aux attentes de recrutement des entreprises. Son financement via le FSE sera reconduit pour la prochaine période 2022-2027, notamment au titre de l'accompagnement des habitants les plus éloignés de l'emploi.
- Une **plateforme de l'emploi** est en cours de développement pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi et mettre en valeur les activités économiques de notre territoire.
- La labellisation en 2021 « **Cité de l'emploi** »: une enveloppe de 100 000 euros est attribuée à la métropole pour réaffirmer la priorité donnée à l'emploi dans les quartiers prioritaires afin de garantir les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information tout en mobilisant les dispositifs de droit commun. Au vu de la reprise économique et de l'augmentation conséquente du nombre d'offres d'emploi sur le territoire de Toulouse Métropole, cette expérimentation est une opportunité pour impulser de nouvelles dynamiques avec les acteurs économiques et favoriser ainsi les retombées économiques dans ces espaces spécifiques.
- Une politique volontariste et responsable en termes **d'achats publics** avec l'objectif d'augmenter de 50% le nombre d'heures « clausées insertion » d'ici 2026 (526 000 heures→1 000 000 millions d'heures).
- Un appui spécifique est en cours d'engagement en faveur de la **création d'emplois dans les filières « vertes »** à fort développement, notamment au titre de l'économie circulaire (AAP WASTE2BUILD), par le financement de projets d'ingénierie d'insertion par l'activité économique, et l'engagement d'appels à projets associant économie circulaire-alimentation-agriculture urbaine et insertion.

L'Etat veillera à apporter, dans le cadre de ses dispositifs de soutien, dorénavant consolidés annuellement dans le cadre du CRTE, un appui spécifique à la réalisation des premières actions engagées.

2) ...POUR ASSURER LA SOUTENABILITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ET REpondre AUX ENJEUX POSES PAR LE PCAET ...

En s'inscrivant dans les objectifs du **Plan climat air énergie territorial (PCAET)** engagé en 2019 ainsi que du **contrat de transition écologique (CTE)** adopté en février 2021 par la métropole, le CRTE vise à conforter résolument l'ambition de Toulouse Métropole de prendre à bras le corps et de relever le défi de l'adaptation au changement climatique.

A ce titre, le **contrat de transition écologique « développer la résilience, accélérer les transitions »** (cf. synthèse en annexe 2) participe à adapter le territoire et les comportements des acteurs locaux au changement climatique en retenant un premier programme opérationnel s'appuyant sur trois orientations stratégiques :

- Transition énergétique, rénovation énergétique et nouvelles mobilités : changer nos villes, changer nos vies.
- Adaptation au changement climatique, de multiples métiers au service d'un territoire plus résilient
- Agriculture et alimentation, structurer un modèle local et social créateur de richesses et de mieux-vivre.

Le CRTE intègre l'ensemble du Contrat de Transition Ecologique dont les orientations sont précisées en annexe du présent contrat.

→La transition par les mobilités

Les actions orientées vers la mobilité visent à réduire les fractures sociales et territoriales en faisant de la mobilité une ressource pour le territoire. Elles rejoignent, dans une logique de cohérence territoriale des politiques d'urbanisme avec celles de transports, les objectifs de développement durable du territoire et de lutte contre l'étalement urbain. Elles participent, enfin, au titre du renforcement de l'offre de transports collectifs comme à celui du développement des mobilités actives, à réduire considérablement l'empreinte carbone du territoire et les émissions de polluants.

Le projet Mobilités, porté par Toulouse Métropole et son opérateur Tisséo Collectivités, s'inscrit dans cette approche intégrée et cohérente au sein d'un système complexe relevant de plusieurs dimensions : environnementales, sociétales, économiques, urbaines...Il n'est plus un simple document de programmation d'une politique de transport, fut-elle très volontariste et ambitieuse. Il va bien au-delà en proposant une nouvelle approche dont l'innovation et la complémentarité des modes sont les fils rouges.

Investir plus de 4 milliards d'euros sur la prochaine période dans la décongestion de la métropole présente ainsi le triple avantage d'en **améliorer la productivité, d'en favoriser l'accès et l'attractivité et de participer à sa résilience.**

L'État encourage les initiatives visant à obtenir des conditions de circulation durables des biens et des personnes, qu'elles portent sur les services à la mobilité, les infrastructures et systèmes collectifs et/ou actifs de mobilité sur les plates-formes d'échanges multimodales ou sur les formes urbaines durables.

En lien avec le dossier de candidature relatif au projet de 3ème ligne de métro soumis par Tisséo en janvier 2021 dans le cadre de l'appel à projets transports collectifs en site propre du plan France Relance, l'appui de l'État au **projet Toulouse Aerospace Express est arrêté à hauteur de 200M€.**

L'État est également associé aux **réflexions urbaines** engagées au sein du **corridor d'études et de déploiement de la 3ème ligne** et participera à promouvoir, dans le cadre d'une densité renforcée, le développement des nouveaux quartiers, et l'intégration des gares. L'objectif est de mettre en œuvre un projet urbain intégré métropolitain en lien avec la 3ème ligne de métro, qui passera par un modèle de densification original « à la toulousaine », combinant accessibilité des équipements et services urbains, préservation du cadre de vie pour ses habitants, tout en distinguant les secteurs de renouvellement urbain, et les nouvelles extensions.

L'État poursuivra son implication dans les démarches et études visant à favoriser **l'interconnexion de TAE avec les réseaux métropolitain, interurbain et régional.** Il examinera les conditions et les moyens de son accompagnement à la mise en œuvre des **pôles d'échanges multimodaux** (notamment La Cadène, La Vache, Colomiers...) permettant de développer de nouvelles fonctions urbaines et de nouveaux usages. A cet égard et dans le cadre du 4ème appel à projets en faveur des **transports collectifs en site propre et des pôles d'échanges multimodaux**, un soutien de l'Etat de 1,87M€ a été décidé en appui du pôle d'échange multimodal gare de Matabiau. Cet AAP permet également de soutenir les lignes de bus et le pôle d'échange multimodal de Basso Cambo pour un total de 7,4M€.

En complément de ces projets, décisifs dans la réduction des gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone de l'aire métropolitaine, un ambitieux plan vélo « **Réseau Express Vélo** » (REV) s'engage sur le territoire.

Opéré par Tisséo et mobilisant **plus de 80 M€ apportés par Toulouse Métropole**, le REV est un projet partenarial favorisant l'usage du vélo dans la grande agglomération toulousaine à travers la création de 13 nouveaux axes. L'organisation de ce réseau intègre des points de connexions au réseau urbain ainsi qu'aux gares du réseau ferroviaire régional. Il a pour vocation d'être lisible, avec des itinéraires continus et une qualité accrue de traitements des aménagements.

Des premiers financements de l'État se mettent d'ores et déjà en place au titre de France Relance au bénéfice de **la politique cyclable engagée par la métropole**. L'État veillera à poursuivre son soutien au déploiement du REV, notamment via les ouvrages d'art liés à la continuité cyclable.

Outre son Plan Mobilités et en lien avec la loi d'orientations des mobilités (LOM) et après une large concertation citoyenne, Toulouse Métropole a décidé la mise en œuvre d'une **Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m)**. Ce projet a fortement mobilisé les acteurs et moyens de la métropole pour assurer l'efficacité du dispositif, son acceptabilité et son entrée en vigueur dès la parution des textes d'application.

En respect de ses engagements et des annonces liées, l'Etat confirme son appui au projet de ZFE-m toulousain et mobilise une enveloppe de 2M€ sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère via le fonds air-mobilité opéré par l'ADEME. Un cadre réglementaire, technique et juridique permettant la mise en œuvre du contrôle automatisé des ZFE-m sera mis en place en 2023.

Conscients des répercussions que pourrait avoir la ZFE-m sur les déplacements quotidiens des habitants, l'État et la métropole poursuivront leur **appui aux mesures visant à soutenir les mobilités durables** (développement de l'usage du vélo, amélioration de services existants et la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre, acquisition de véhicules moins polluants, acquisition de véhicules électriques, primes à la conversion...). Un dispositif spécifique est engagé, dans ce cadre, avec le soutien du **fonds Air-Mobilité de l'Ademe**.

Concernant plus particulièrement **l'attractivité du territoire métropolitain** et son inscription dans le grand sud-ouest et au sein du **réseau européen de la grande vitesse ferroviaire**, l'État et la Métropole de Toulouse œuvrent, avec les autres partenaires parties prenantes au projet, en particulier les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et la Métropole de Bordeaux à la constitution d'un **établissement public local dédié au projet de ligne à grande vitesse GPSO**. Ses ressources seront mobilisées, en complément des engagements décidés de l'Etat (4,1 milliards €) et attendus du niveau européen (2,1 milliards€), avec le soutien des collectivités territoriales concernées. **Toulouse Métropole y contribuera à hauteur de 506,2M€,** après apport des ressources fiscales prévues.

Concernant les études du **nœud ferroviaire de Toulouse (AFNT-aménagement ferroviaire nord de Toulouse)**, un comité de pilotage précisera la répartition des engagements des différents partenaires, ces engagements s'inscrivant dans les enveloppes évoquées ci-dessus. Ce chantier, essentiel pour le réseau à grande vitesse, participe également à **fluidifier les dessertes ferroviaires de proximité**.

A cet égard, ces efforts devront être fortement relayés par **une politique régionale de mobilité ambitieuse**, qui reste à planifier, permettant d'accompagner, à partir de la métropole et en lien avec les villes moyennes périphériques, le nécessaire rééquilibrage territorial, complément essentiel, à l'échelle du « système en étoile toulousain », à la tenue des objectifs de résilience de la métropole.

Ces dispositifs et investissements exceptionnels réalisés en faveur des transports collectifs, des mobilités actives et d'une circulation automobile plus apaisée participent à diminuer l'empreinte carbone de la métropole. Ils s'intègrent au processus collectif accompagnant, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, la nécessaire transition écologique et énergétique de l'aire urbaine, de la zone d'emploi toulousaine et de l'ensemble régional.

→ **Les transitions par la gestion des ressources (énergie, agriculture, foncier, eau...)**

Le **programme pluri-annuel d'investissement de Toulouse Métropole (PPIM 2021-2026)** prévoit, d'ores et déjà une enveloppe de plus de 100M€ en faveur des **politiques de gestion maîtrisée des ressources**. Dans ce cadre, un appui spécifique de 38M€ est directement affecté aux opérations de rénovation énergétique (24M€), au soutien aux énergies renouvelables (7M€) et à la modernisation de la flotte de véhicules (5,8M€).

Un appui décisif à la **rénovation énergétique du parc bâti**, public comme privé, est d'ores et déjà mis en œuvre. Il a vocation à être développé notamment en direction du parc social dans la continuité des actions engagées au titre du plan France Relance et avec l'appui, consolidé sur la prochaine période, des crédits européens régionalisés.

L'État mobilise une enveloppe de 115,6M€ à l'échelle départementale au bénéfice de la rénovation énergétique des bâtiments, axe majeur du volet écologie du plan «France Relance ». Dans ce cadre, près de 108 M€ sont investis par l'Etat au bénéfice de la rénovation de son propre patrimoine bâti présent sur la métropole (161 projets en cours).

La Métropole participe, sur son propre patrimoine public, à intégrer les nouvelles exigences environnementales. **Ses communes membres** sont également fortement engagées dans un important programme d'investissements et d'intégration de ces nouvelles normes (en rénovation comme en construction neuve), **en particulier au titre de leur compétence Education**.

L'Etat examinera, en continuité de ses interventions au titre du plan France Relance, sa capacité à poursuivre son accompagnement de ces importants et exigeants investissements communaux et métropolitains.

Par ailleurs, l'État apporte et poursuivra son appui à la politique de la métropole en faveur du déploiement des aides à la rénovation énergétique au bénéfice des particuliers, notamment via le dispositif « **MaPrimeRenov** ».

Une attention particulière sera par ailleurs portée à l'accompagnement de la métropole dans le **développement** (cf. la création d'un nouveau réseau alimentant le futur quartier Grand Matabiau-quais d'Oc) et **l'optimisation de son réseau de chaleur** notamment en favorisant l'interconnexion du réseau métropolitain aux grands ensembles immobiliers relevant de sa compétence.

La préservation de la biodiversité, la valorisation des paysages et des espaces de « respiration », la place de la nature en ville seront autant d'objectifs poursuivis au titre du présent CRTE :

- le long des cours d'eau et notamment avec les **grands parcs Garonne, Canal, Hers, Touch** (via en particulier le renforcement des partenariats avec Voies Navigables de France dans le cadre du programme opérationnel de valorisation des canaux sur la période 2021-2026), comme au titre de la **valorisation des espaces de pleine nature** dont la forêt de Bouconne...,
- avec le programma de **plantation de « 100.000 » arbres**,
- au travers de la **déminéralisation** d'anciens sites industriels (Montaudran...), la création **d'îlots de fraîcheur urbain**, la **débitumisation** des espaces publics...

Le CRTE participe également à valoriser et accompagner les actions du **projet agricole et alimentaire métropolitain**, notamment en termes de protection des terres cultivées et de développement de nouveaux projets agricoles dont certains sont d'ores et déjà accélérés par les financements du Plan de relance.

Cette exigence de protection des terrains non urbanisés s'intègre à l'engagement, plus global, de **la stratégie foncière métropolitaine** décidée à l'automne 2021. Avec l'exigence impérieuse de sobriété foncière - notamment en traduction de **l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** - cette stratégie vise à organiser un processus de programmation de l'action foncière axé sur le ciblage des secteurs les plus stratégiques du territoire métropolitain, couplé à une bonne compréhension des dynamiques du marché, et se traduisant **par la complémentarité des modes d'intervention**, ainsi que des principes de maîtrise des coûts.

L'organisation du développement urbain doit principalement s'appuyer sur la disponibilité et les **facteurs de mutabilité des fonciers** stratégiques et en **priorisant majoritairement les captations foncières dans le tissu existant** et non plus en extension, ou de manière limitée.

Dans un contexte assumé de très forte attractivité de la métropole toulousaine, cette stratégie servira également, à court et moyen termes, les objectifs communs du **pacte métropolitain de l'habitat** adopté en octobre 2021 et maintenir l'ambition de la politique métropolitaine d'urbanisme et d'habitat.

Le contrat de progrès 2019-2024 entre Toulouse Métropole et l'agence de l'eau Adour-Garonne définit d'ores et déjà de nombreux objectifs en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique et à la reconquête du bon état des masses d'eau.

Sont notamment mis en œuvre une politique de protection des ressources en eau et de maîtrise des volumes prélevés, la réalisation d'opérations ambitieuses de gestion intégrée des eaux pluviales et de désimperméabilisation, le recyclage des eaux usées épurées ainsi que l'animation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le plan France Relance permet des investissements supplémentaires, à hauteur de 8,7 M€, de sécurisation des infrastructures d'eau et d'assainissement relevant du territoire métropolitain.

De manière plus globale et sur l'ensemble de ces politiques d'appui aux transitions écologiques et énergétiques, l'Etat veillera, au titre du CRTE de Toulouse Métropole, **à une forte convergence et cohérence des actions et des financements mis en œuvre par ses agences et structures associées sur le territoire de la métropole**, et en particulier dans le cadre des contrats en cours ou à venir avec l'ANRU, l'agence de l'eau Garonne-Adour, l'Ademe, l'ANAH, l'ANCT, VNF, Cerema, Banque des Territoires...

3) UNE TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE SOCIALEMENT MAIS AUSSI TERRITORIALEMENT

➤ Garantir que la transition se fasse dans l'équité sociale

Ces politiques volontaristes, participant au rebond économique et à la transition écologique du territoire toulousain, doivent s'accompagner d'un engagement décisif de la collectivité et de l'État en faveur de la cohésion sociale.

La situation est particulièrement sensible. Le territoire toulousain figure parmi les territoires où l'écart est le plus important entre les plus riches et les plus pauvres de ses habitants. Il concentre également l'essentiel du parc locatif social départemental et la part la plus importante des ménages les plus fragiles. Près de 15% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté.

Les **quartiers prioritaires éligibles aux dispositifs spécifiques de la politique de la ville** y sont largement représentés (16 des 19 quartiers à l'échelle départementale - 60 500 habitants, soit 8 % des habitants de la métropole).

Le risque de creusement d'une fracture territoriale interne au territoire métropolitain est donc réel. Dans le cadre du contrat de ville en cours, la métropole et ses partenaires accompagnent fortement, avec des crédits spécifiques, les programmes de la politique de la ville.

Avec un **programme d'interventions de plus de 1 milliard d'euros d'ici 2025** (soit 1/3 de plus comparé à la période précédente), la qualité du bâti et du logement est une des principales priorités.

Le **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** se concentre ainsi sur les 4 quartiers prioritaires les plus fragiles de la métropole (Grand Mirail, Empalot, Izards 3 cocus, Val d'Aran). La participation spécifique de l'ANRU à cet ambitieux nouveau programme s'élève à 276 millions d'euros.

A ce titre, une vigilance particulière est apportée, dès la phase de conception, à la **haute valeur environnementale des opérations de renouvellement urbain** : moindre artificialisation des sols, valorisation des trames vertes et bleues, rénovation BBC des logements, production d'équipements et de logements HQE, accompagnement des dynamiques d'agriculture urbaine (cf. labellisation au titre du programme « quartiers fertiles »).

Les projets initiaux sont réorientés pour diminuer la minéralisation des sols, favoriser les espaces de pleine terre, requalifier les atouts environnementaux des sites (cf. à titre d'exemple le projet de requalification du parc et du lac de Reynerie).

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales impliquent également un renforcement des **politiques d'appui à la cohésion sociale** sur ces territoires.

Cela se traduit d'ores et déjà :

- dans le déploiement d'une nouvelle Cité éducative (après celle du Mirail) pour les quartiers nord de Toulouse. L'Etat examinera avec attention le projet complémentaire de Cité éducative autour des 2 QPV columérins.
- par le renforcement des moyens du dispositif des « cordées de la prévention » pour le site du Mirail en appui aux actions de prévention et de médiation.
- au titre de l'appui aux structures d'aide alimentaire, peu présentes initialement dans les QPV.

La métropole toulousaine se caractérise également par une politique offensive (et souvent remarquée à l'échelle nationale) en faveur de **l'économie sociale et solidaire (ESS) comme de l'économie circulaire**. Ces deux approches sont, de fait, au croisement des transitions économique, sociale et écologique du territoire. Vecteurs de diversification économique (en filière comme en modèle de développement) de la métropole, ces secteurs enregistrent une croissance de plus de 8,4% entre 2009 et 2018 avec plus de 2 500 emplois nets créés.

Ces politiques engagées par Toulouse Métropole dans le cadre d'une **nouvelle feuille de route ESS 2020/2026 « construire la Métropole innovante, durable et solidaire de demain »**, ont été reconnues comme particulièrement exemplaires à l'échelle nationale dans le cadre du dispositif « **Territoire French Impact** ».

Elles ont vocation à être accompagnées par l'Etat (via des crédits déconcentrés de nature transversale comme via le conventionnement avec l'ADEME). Une attention particulière sera portée, dans cet objectif, aux opérations de **sensibilisation et d'animation de l'écosystème métropolitain**.

La dernière période a remis fortement en lumière l'importance et la sensibilité des **politiques territoriales de santé**, avec, notamment des actions nouvelles et souvent décisives des collectivités locales. La déclinaison et la traduction opérationnelle sur la métropole toulousaine du **Séjour de la santé** seront engagées à partir de 2022, à partir d'une enveloppe de 1 Milliard d'euros prévue pour la région Occitanie.

D'ores et déjà, et outre le soutien au développement de la plate-forme hospitalière métropolitaine, un appui et accompagnement spécifique est engagé dans les quartiers prioritaires sur les projets de regroupement des professionnels de santé (Reynerie, Papus, Colomiers) et de prévention, mais aussi d'éducation pour la santé auprès de personnes particulièrement éloignées du soin et de la prévention.

La crise sanitaire a également révélé **la situation très préoccupante d'une part importante de la jeunesse** : précarité sociale et économique (y compris au sein de la population étudiante), déscolarisation, phénomènes de violence de plus en plus précoces, individualisme... Toute une génération semble perdre confiance en son avenir. Il y a là un risque important de rupture du contrat social entre la Nation et sa jeunesse. La métropole toulousaine n'échappe pas à ces évolutions.

A cet égard, une **démarche particulière en faveur des jeunes** est en cours d'engagement à partir de la métropole et avec l'ensemble des communes du territoire. Elle vise notamment à assurer, sur l'ensemble des politiques touchant les jeunes (prévention de la délinquance, réussite éducative, vie étudiante, sport, culture...), un **renforcement et une convergence des actions municipales et métropolitaines**. Au-delà de son appui à ces politiques, l'Etat pourra examiner, au titre du principe de différenciation désormais reconnu par la loi, les évolutions, y compris institutionnelles, qui pourraient servir **l'objectif d'une meilleure cohérence et coordination des actions en faveur des jeunes sur le territoire de la métropole**.

Les politiques et dynamiques culturelles, portées au niveau communal comme métropolitain, participent à la construction d'une identité partagée, avec une force d'entraînement et des **retombées directes ou indirectes importantes en matière sociale, éducative, touristique** ou d'attractivité. Elles constituent un **vecteur important de la « ville inclusive »**. La crise sanitaire et l'arrêt brutal des activités culturelles et artistiques ont touché de plein fouet ces secteurs. Des plans d'urgence ont été engagés dès 2020 par l'Etat comme par les collectivités locales. Au cœur de cette activité particulière et sensible, la métropole toulousaine et ses communes membres ont décidé **l'engagement d'importants programmes d'investissements** (en rénovation comme en création d'équipements) **couvrant l'ensemble des disciplines et vecteurs artistiques** (théâtre, danse, cirque, cinémathèque, musées, spectacles vivants, photographie,...). De nouvelles adresses seront également créées, notamment dans le cadre du projet de Cité des Arts de la Grave.

L'Etat veillera, au titre du volet culture du CPER 2021-2027 comme dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques de cohésion territoriale, à accompagner ces **investissements locaux évalués à près de 50M€ sur la période**.

➤ **Penser la transition à toutes les échelles**

La résilience de la métropole et son action déterminée en accompagnement des transitions ne pourront porter leurs fruits sans un partenariat étroit avec les communes de la métropole, une administration responsable au plus proche des besoins et sans une coopération renforcée avec les territoires périphériques liés à sa zone d'influence.

La métropole des proximités, au-delà de la promesse politique, se traduit par l'engagement d'un partenariat rénové entre la métropole et ses communes membres. Relevant du pacte métropolitain de gouvernance adopté à l'été 2021, il se déclinera particulièrement via la définition et la mise en œuvre de **contrats de co-développement**, feuilles de route stratégiques et opérationnelles partagées entre le niveau communal et la métropole.

Ils pourront notamment être le cadre d'**affirmation des projets communaux** participant à la stratégie métropolitaine en faveur des transitions écologiques et susceptibles d'être retenus par l'Etat **au titre de la programmation financière annuelle du CRTE**.

La proximité sera également un des objectifs premiers de la **nouvelle organisation territorialisée** que la métropole entend mettre en œuvre à partir de 2024. Celle-ci se fera avec une ambition de concertation avec les communes au titre d'une **démarche RSO (responsabilité sociale des organisations) accompagnée par l'Afnor**. Animée des objectifs de son **programme « d'administration exemplaire »**, Toulouse Métropole s'engage également dans une **démarche de sobriété numérique responsable** avec un objectif de réduction de l'impact environnemental de ses systèmes d'information.

L'alliance et la coopération entre les territoires sont particulièrement opportunes en Occitanie, dans une région composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités, supports potentiels d'une transition écologique intégrée. Une telle alliance est d'autant plus nécessaire en ces temps de crise qu'elle révèle encore plus les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales.

A cet égard, **les coopérations territoriales, d'ores et déjà bien initiées à partir de la métropole toulousaine**, devraient s'enrichir et se développer en prenant en compte, aux bonnes échelles, les interdépendances en jeu et les grands investissements de mobilité engagés.

Plusieurs initiatives traduisent d'ores et déjà ces nécessaires évolutions :

- A l'échelle du **Dialogue métropolitain de Toulouse**, avec la volonté de renforcer, à partir d'un recensement objectif et structuré des enjeux communs portés par les villes d'équilibre et la métropole, les projets communs à mettre en œuvre à cette échelle reconnue comme pertinente par le SRADDET Occitanie en cours d'adoption.
- La révision du **schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération de Toulouse (SCOT)** permet opportunément de définir les nouveaux défis à relever, les enjeux à partager, et viser un renforcement de la gouvernance politique du projet collectif. Une démarche associant la Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo, la CC Coteaux Bellevue et la CC Save du Touch est initiée afin de partager, en vision prospective, les défis communs à relever conjuguant objectifs d'attractivité comme de sobriété.

- Dans le cadre du développement des **contrats de réciprocité ou de partenariats** en cours ou à venir **entre la métropole et les territoires périphériques et ruraux**. Ceux-ci se mettent d'ores et déjà en œuvre avec le PETR gersois des Portes de Gascogne et avec la communauté de communes Cœur et Côteaux Comminges dans les thématiques agricoles et alimentaires, en termes de développement économique ou touristique ou avec Tarbes-Lourdes Pyrénées. La Métropole va poursuivre et développer ces coopérations interterritoriales, notamment dans le Nord toulousain en cohérence avec les grands projets structurants de mobilités prévus.

L'État examinera avec attention les demandes de financement des collectivités au bénéfice des actions de développement qui seraient co-construites dans le cadre et en appui à la mise en œuvre concrète de ces coopérations. L'État encouragera l'identification objective et documentée des interactions entre la métropole et ses territoires périphériques (flux de personnes, d'échanges économiques, de gestion des ressources, de flux financiers, de services,...).

AU TITRE DE LA GOUVERNANCE ET DU SUIVI DU CRTE

Les représentants de l'État et de la Métropole mettent en place une gouvernance conjointe et spécifique pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance est d'autant plus importante que le CRTE a vocation, par sa nature à la fois intégrative et évolutive, à s'enrichir annuellement de nouveaux projets et actions retenus aux dispositifs de financement, notamment territorialisés, de l'État.

- **Une instance de gouvernance stratégique : le comité de pilotage**

Co-Présidé par le préfet de la Haute-Garonne et le président de Toulouse Métropole, il réunit les vice-présidents de la métropole en charge des orientations du contrat ainsi que les représentants de l'État. Son rôle est d'examiner et d'arrêter les évolutions du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) proposées par le comité technique. Il se réunit au moins une fois par an.

- **Une instance technique : le comité opérationnel**

Coprésidé par les représentants de l'État et de Toulouse Métropole, il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il se réunit, en tant que de besoin, pour :

- veiller au bon déroulement des orientations et actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets.

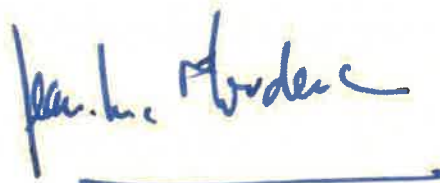
Au-delà de sa gouvernance propre, le CRTE de Toulouse Métropole s'inscrit dans un contexte marqué par la mise en œuvre prochaine du CPER 2021-2026 et sa déclinaison, pour ce qui relève de Toulouse Métropole, au titre de son volet métropolitain.

A cet égard, il sera particulièrement examiné, avec l'appui du SGAR Occitanie, la coordination opérationnelle et financière des projets intégrés au CRTE et relevant également du volet métropolitain du CPER 2021-2026. Une gouvernance spécifique, prochainement définie dans le cadre d'un « pacte territorial » associant Etat, Région et Toulouse Métropole, sera mise en œuvre dans cet objectif à partir de 2022.

Fait à Toulouse, le **24 DEC. 2021**



Etienne GUYOT
Préfet de région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,



Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole

**ANNEXES DU CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE TOULOUSE METROPOLE**

- Tableau de synthèse des orientations et axes opérationnels du CRTE de Toulouse Métropole
- Synthèse du Contrat de transition écologique, CTE de Toulouse Métropole adopté au printemps 2021 par Toulouse Métropole
- Tableau financier 2021 (DSIL, DTER...) des projets financés par l'Etat
- Tableau financier : synthèse « plan de relance » de l'Etat
- Synthèse des conventions partenariales passées avec les agences de l'Etat

Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Ecologique de Toulouse Métropole
La même Métropole.... autrement : une Métropole, actrice des transitions

Tableau de synthèse

Orientations	Axes	Projets et actions prévisionnels	
<p align="center">Orientation 1 Accompagner la résilience et la transition de l'économie toulousaine</p>	<p align="center">Aménagement des sites stratégiques, adresses de la compétitivité métropolitaine :</p>	<p>Site aéroportuaire : démarche "atelier des territoires" visant à définir des orientations stratégiques d'aménagement et de développement durable.</p> <p>Oncopole : poursuivre l'aménagement et le développement du campus de la santé du futur</p> <p>Toulouse Aerospace Campus : poursuivre, en le consolidant, le développement du pôle de recherche et d'innovation et l'ancrer durablement aux espaces économiques environnants et au site scientifique de Rangueil.</p> <p>Francazal, une nouvelle adresse des mobilités décarbonées et du développement de l'hydrogène,</p> <p>Grand Matabiau Quai d'Oc : restructuration majeure, autour du pôle d'échange SNCF, d'un quartier d'habitat et d'affaires de centre-ville</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du schéma d'organisation des territoires de l'économie (SOTE) dans une logique de renouvellement urbain.</p>	
	<p align="center">Enseignement supérieur, recherche, innovation</p>	<p>Accompagner les stratégies scientifiques et d'innovation servant les orientations des filères économiques et en lien avec une organisation institutionnelle renouvelée et plus intégrée du site académique</p> <p>Développer les partenariats et les programmes démonstrateurs entre Toulouse Métropole, entreprises et laboratoires publics</p>	
	<p align="center">une stratégie métropolitaine de l'emploi</p>	<p>PLIE, plate-forme de l'emploi, labellisation "Cité de l'emploi", insertion via l'achat public, développement de la filière des "emplois verts"</p>	
	<p align="center">Orientation 2 assurer la soutenabilité de la transition écologique et répondre aux enjeux posés par le PCAET</p>	<p align="center">La transition par les mobilités : un projet Mobilités de 4 milliards d'euros</p>	<p>Mise en œuvre de Toulouse Aerospace Express, support d'un nouveau projet intégrant renouvellement urbain et nouvelles extensions</p> <p>Un interconnexion forte entre réseaux métropolitain, interurbain et régional via de nouveaux pôles d'échanges multimodaux</p> <p>L'engagement du "Réseau Express Vélo"</p> <p>ses mesures d'accompagnement en faveur d'une mobilité</p> <p>Intégration de la métropole eu sein du réseau européen de la grande vitesse (AFNT, GPSO...)</p>
		<p align="center">La transition par la gestion des ressources (énergie, sols, agriculture, eau...)</p>	<p>Un important programme de rénovation énergétique du parc (public, privé) bâti : Ma Prime Rénov, rénovation du parc social et patrimoine public, guichet unique de la rénovation...</p> <p>Aide à l'installation de dispositifs vertueux de production d'énergie renouvelable et de récupération (réseau de chaleur...)</p> <p>Un plan d'action pour la qualité de l'air</p> <p>Développement et interconnexion du réseau de chaleur</p> <p>Préserver la biodiversité et développer la place de la nature en ville</p> <p>Projet agricole et alimentaire métropolitain</p> <p>Une stratégie foncière métropolitaine priorisant les captations foncières dans le tissu existant</p> <p>Une politique de protection des ressources en eau et de maîtrise des volumes prélevés,</p>
		<p align="center">Orientation 3 : une transition écologique solidaire socialement et territorialement</p>	<p align="center">Garantir que la transition se fasse dans l'équité sociale</p>

Penser la transition à toutes les échelles	La métropole des proximités via une nouvelle organisation territorialisée - la mise en œuvre des contrats de co-développement (métropole/commune)
	Une administration métropolitaine responsable : démarche RSO- réduction de l'impact environnemental de ses systèmes d'information
	Poursuivre l'alliance des territoires : Dialogue Métropolitain de Toulouse, nouveau SCOT et prospective partagée à l'échelle de l'aire urbaine, poursuite du développement des contrats de partenariats et de réciprocité (urbain/rural)..



Contrat de
Transition
Ecologique



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de

Toulouse Métropole

**Adopté par le conseil métropolitain
du 4 février 2021**

Synthèse



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Toulouse Métropole

Orientations Stratégiques

Orientation Stratégique n°1

Transition Énergétique, rénovation énergétique et nouvelles mobilités : changer nos villes, changer nos vies

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

La Transition Énergétique désigne l'ensemble des changements engagés pour réduire l'impact environnemental de la production, de la distribution et de la consommation d'énergie. Face aux émissions de Gaz à Effet de Serre produites par le secteur, la raréfaction des énergies dites fossiles et la hausse de leurs coûts, cette transition énergétique devient chaque jour plus indispensable au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques.

La France s'est engagée pleinement dans cette transition par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015. Localement, Toulouse Métropole a fixé des objectifs ambitieux dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie (PCAET), voté en juin 2019, à l'horizon 2030 :

- Réduction de 20 % de la consommation du territoire par rapport à 2016 ;
- Diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008 ;
- Doublement de la part d'énergies renouvelables locales dans la consommation.

A l'échelle métropolitaine et nationale, les plans de relance ont fait la part belle aux investissements dédiés à la transition énergétique : cette dans cette directe continuité qu'est créée cette orientation stratégique.

L'objectif est d'accompagner le territoire dans cette transition en accompagnant entreprises et citoyens dans leur changement de production et en développant le secteur local des énergies renouvelables et de récupération.



Résultats globaux attendus au terme du CTE

Les résultats globaux attendus sont en adéquation avec ceux du Plan Climat Air Energie Territorial, à savoir réduire les émissions de GES, réduire la consommation énergétique et augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération.

Acteurs mobilisés en appui, rôles et apport

Toulouse Métropole, Autorité Organisatrice de l'Énergie, mobilise à la fois ses moyens techniques et financiers pour porter des actions d'intérêt général et accompagner l'ensemble de ses administrés dans la transition.

Les partenaires institutionnels portant les mêmes objectifs sont associés : l'ADEME, l'État et ses services déconcentrés.

La Région Occitanie est mobilisée sur plusieurs projets dans le cadre de la stratégie REPOS 2050.

Les entreprises et associations, moteurs et partenaires de cette transition, sont associés sur plusieurs projets.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cette orientation s'inscrit dans une parfaite articulation des plans de relance et du PCAET.

« France Relance », le plan national et le Plan de Relance pour l'Emploi de Toulouse Métropole affichent tout deux des objectifs et des investissements en faveur de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments et du développement des énergies renouvelables, de récupérations et propres.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) tout comme le PCAET, décliné sur ce thème par un Schéma Directeur des Énergies, disposent des mêmes ambitions.



Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui émergeront au fil de la durée de ce CTE.

F1.01 Un guichet unique de la rénovation : massifier et rendre accessible à tous, les économies d'énergie. Ce guichet unique sera issu de plusieurs partenariats avec la Région, l'Union Européenne, ... Les données de consommation seront également suivies grâce à la mobilisation d'autres partenaires.

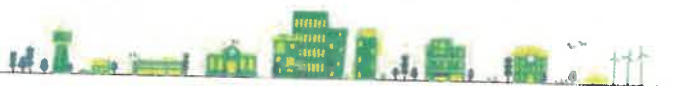
F1.02 Aide à l'installation de dispositifs vertueux de production d'Énergie renouvelable et de récupération : de nouvelles aides sont créées à destination des particuliers et des professionnels pour le développement des EnR.

F1.03 Un plan d'action pour la qualité de l'air en faveur d'une mobilité décarbonée : ce volet sera décliné en plusieurs actions opérationnelles et complémentaires comme des aides au remplacement de véhicules polluants ou encore à l'achat de vélos, le déploiement de stations de carburants propres, de bornes de recharge, ...

F1.04 VILAGIL : ce projet vise à améliorer les conditions de déplacement des populations à travers l'aire urbaine toulousaine par la fluidification du trafic, la décarbonation du territoire, le développement des mobilités intelligentes et la concertation des habitants.

F1.05 A l'échelle d'un quartier, analyse des flux électriques afin de valoriser les actions Plan Climat (rénovation, PV, bornes électriques...) et animation auprès des habitants (assistance à maîtrise d'usage). [Fiche Projet]

F1.06 Conventions citoyennes pour l'écologie en ville et par quartier : portées par la Ville de Toulouse cette action permettra de sensibiliser les citoyens aux enjeux de la transition mais également de proposer de voir mis en œuvre des projets favorisant la résilience de leur quartier.



Orientation Stratégique n°2

Adaptation au changement climatique, de multiples métiers au service d'un territoire plus résilient

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Les stratégies de lutte contre les changements climatiques se composent généralement de deux volets. Le premier dit d'« atténuation » consiste en la réduction des émissions locales de gaz à effets de serre. Le second dit d'« adaptation » consiste à préparer son territoire aux effets du changement climatique que nous ne pouvons d'ores et déjà plus éviter. L'objectif est donc de réduire les vulnérabilités face à ces changements et d'augmenter les capacités de réponses locales.

Ce Contrat de Transition Ecologique représente l'occasion idéale de valoriser l'un des quatre axes fondamentaux d'actions du PCAET tout en démontrant que l'adaptation, en plus de réduire les vulnérabilités naturelles du territoire est source d'une meilleure résilience économique.

En mettant de multiples métiers au service d'un territoire plus résilient, l'adaptation au changement climatique répond à la fois à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

Les résultats globaux attendus pourront être analysés par les investissements mobilisés et le nombre d'emplois créés par les diverses actions. D'autres indicateurs seront utilisés au cas par cas pour qualifier les nouvelles surfaces végétalisées ou désimperméabilisées, la réduction de la consommation d'eau ou encore la fuite de capitaux évitée par le développement de l'économie circulaire.

Acteurs mobilisés en appui, rôles et apport

Toulouse Métropole mobilise à la fois ses moyens techniques et financiers pour porter des actions d'intérêt général et accompagner l'ensemble du territoire dans son adaptation.

Les partenaires institutionnels portant les mêmes objectifs sont associés : l'ADEME, le CEREMA, l'Agence de l'eau, l'Etat et ses services déconcentrés.

Les entreprises et associations, moteurs et partenaires de cette adaptation, sont associés sur plusieurs projets.

Les écoles et laboratoires de recherche sont sollicités sur plusieurs actions d'études et d'expérimentation.



Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cette orientation s'inscrit dans la parfaite continuité du 3ème axe du Plan Climat Air Énergie Territorial et de la feuille de route économie circulaire.

En développant l'économie circulaire et en mobilisant des emplois locaux, cette orientation intègre également les objectifs de relance économique de la Métropole.

Les projets d'aménagements inscrits dans cette orientation sont des chantiers stratégiques inscrits au Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui émergeront durant la durée de ce CTE.

F2.01 Projet de recherche et d'innovation de l'école d'architecture de Toulouse : le projet Morphobio a été désigné lauréat de l'appel à projets de l'organisme national de recherche PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) et de l'Organisation Française pour la Biodiversité. Il vise à établir des typologies de formes urbain-végétal représentatives de 5 modèles urbains étudiés puis à recenser qualitativement les services écosystémiques fournis par ces combinaisons et leur impact sur la biodiversité.

F2.02 Eau et nature en ville : identification des opportunités et des services rendus par la désimperméabilisation des sols. Afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales partout où le milieu et les contraintes le permettent, Toulouse Métropole souhaite engager d'une part un projet de recherche et de développement avec le BRGM pour obtenir une connaissance plus fine des potentiels d'infiltration et d'autre part un projet de recherche et développement avec le CEREMA dédié à la désimperméabilisation de l'existant. Ces actions s'inscrivent dans l'élaboration d'un schéma directeur pluvial à l'échelle de la métropole.

F2.03 Cinq grands parcs et 100 000 arbres : la Mairie de Toulouse porte un objectif de plantation de 100 000 arbres à l'horizon 2030, qui nécessitera de nouvelles manières agiles pour (ré-)intégrer la nature en ville. De même, la Ville de Toulouse porte la création et la valorisation des 5 grands parcs du projet urbain métropolitain qui viendront renforcer l'armature naturelle autour des cours d'eau de Toulouse : Grand Parc Garonne, Grand Parc du Touch, Grand Parc Margelle, Grand Parc Canal et Grand Parc de l'Hers.

F2.04 Pôle d'Échanges Multimodal de Matabiau Gare et la logique de mutualisation. En plus de présenter les avantages de transformer la gare en un point multimodal et névralgique du réseau des transports collectifs, de mixer les usages tout en luttant contre l'étalement urbain ou encore de



renforcer la part d'espaces naturels de ce quartier et de valoriser le canal du midi, ce projet a été l'occasion d'œuvrer à la mutualisation. Les parties prenantes partagent ainsi tant les investissements sur les études stratégiques, comme celle d'Efficacity sur l'économie circulaire, la mutualisation des usages et des services et la boucle locale énergétique, ou encore sur les emprises de chantier et d'implantation.

F2.05 L'île du Ramier : un poumon vert métropolitain et un chantier exemplaire d'économie circulaire. L'aménagement du futur poumon vert de Toulouse sur l'île du Ramier consiste à la déconstruction de l'ancien parc des expositions afin de transformer le site en parc de 10 hectares en cœur de ville. Ce chantier permet d'expérimenter l'économie circulaire appliquée au domaine du BTP : d'une part les matériaux sont utilisés dans la construction du nouveau parc des expositions et d'autre part des matériaux sont collectés par les acteurs locaux du réemploi pour leur revalorisation.

F2.06 Guillaumet, projet exemplaire sur la sobriété foncière, la désimperméabilisation et nature en ville. Le projet prévoit le renforcement de la nature en ville par la végétalisation des espaces, la création de logements, de commerces et d'équipements de quartier. Il s'inscrit dans la démarche « Urban Regeneration Mix » visant l'échange de bonnes pratiques entre villes européennes sur la revitalisation des quartiers grâce à la concertation citoyenne.

F2.07 Francazal : référence en matière de structuration de la filière des mobilités multimodales, intelligentes et décarbonées, création d'une zone en économie circulaire à énergie positive. Le site de Francazal a vocation à devenir le lieu par excellence des mobilités et des énergies de demain par la mise à disposition de terrains d'expérimentation pour les industriels et les énergéticiens. Il sera dans les choix d'aménagement, les modalités d'animations et d'accompagnement économique, la vitrine des solutions en matière d'économie circulaire, de transition énergétique et écologique.



Orientation Stratégique n°3

Agriculture et alimentation, structurer un modèle local et social créateur de richesses et de mieux-vivre

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

L'agriculture et l'alimentation sont à la croisée d'enjeux stratégiques pour Toulouse Métropole, qu'ils soient économiques, d'aménagement, paysagers, environnementaux, de santé ou sociaux et culturels. Les emplois, les territoires façonnés par cette activité, les impacts sur l'eau et la biodiversité mais aussi sur la santé et sur l'accessibilité de chacun à une alimentation saine, placent l'agriculture locale au cœur d'une réflexion nécessaire et engagée tant par les pouvoirs publics, de l'échelle communale jusqu'à celle nationale, que par les acteurs économiques.

La crise sanitaire de 2020 a rappelé ce caractère stratégique de l'alimentation. Toulouse Métropole l'a intégré comme un axe important de ses plans de relance et de lutte contre la précarité et pour les solidarités alimentaires. Par ailleurs, la métropole toulousaine a la chance de se trouver au cœur d'une région agricole, riche de produits de terroir de qualité, avec une gamme de produits permettant « le bien-manger ».

Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, différentes actions ont été engagées pour accompagner la production locale et l'installation agricole, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective, pour structurer les filières en développant l'approvisionnement local, la logistique et la transformation vers les circuits courts et pour sensibiliser et faciliter l'accès de tous à une alimentation saine et durable.

Le Contrat de Transition Ecologique représente ainsi une occasion de valoriser certaines actions engagées, de poursuivre les efforts dans ce domaine, de fédérer l'ensemble des acteurs, de la commune au producteur, et, enfin, de valoriser les effets positifs, économiques comme environnementaux, d'un modèle local et social créateur de richesses et de mieux-vivre.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

Les résultats globaux attendus pourront être analysés par les investissements mobilisés et le nombre d'emplois créés par les diverses actions. D'autres indicateurs seront utilisés comme la surface agricole utile dont celle biologique, les kilomètres parcourus entre les lieux de production et de consommation, ou encore le nombre d'événements d'animation et de sensibilisation auprès des professionnels comme des consommateurs.



Acteurs mobilisés en appui, rôles et apport

Toulouse Métropole, dans son rôle d'animateur de la démarche territoriale de Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain, mobilise à la fois ses moyens techniques et financiers pour porter des actions d'intérêt général, accompagner la transition agricole et alimentaire et permettre l'accès de tous à une alimentation de proximité, saine et durable.

Les partenaires institutionnels portant les mêmes objectifs sont associés : l'ANRU, l'Etat et ses services déconcentrés.

La Région Occitanie, qui développe une politique volontariste pour valoriser l'agriculture, premier vivier économique du territoire, place la transition alimentaire dans ses priorités.

Les communes du territoire sont porteuses et incubatrices de projets locaux d'implantation agricole.

Les acteurs économiques de toutes échelles, du jeune maraîcher jusqu'à la Chambre d'Agriculture, sont également associés car l'engagement de chacun contribue au changement de tous.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cette orientation décline l'un des pans stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial de Toulouse Métropole de tendre vers l'autonomie alimentaire en soutenant une agriculture locale et responsable.

Le Projet agricole et alimentaire métropolitain a corroboré cet objectif et engage la Métropole à accompagner la transition agricole et alimentaire et à permettre à tous l'accès à une alimentation de proximité, saine et durable.

Les actions portées dans cette orientation s'articulent donc parfaitement avec celles de la feuille de route co-construite avec les acteurs locaux et adoptée en octobre 2019.

Enfin le Plan de Relance pour l'Emploi, tout comme France Relance, permettent d'orienter de nouveaux moyens sur ces actions.



Liste des actions

Cette liste a vocation à être enrichie avec les différents projets qui émergeront au fil de la durée de ce CTE.

F3.01 Soutien aux projets agricoles portés par les communes pour accueillir de nouveaux maraichers : une étude est lancée par Toulouse Métropole pour recenser les projets communaux d'implantation agricole et pour disposer d'une méthodologie rigoureuse d'accompagnement à la mise en œuvre et à la pérennisation de ces initiatives.

F3.02 Opération "Quartiers fertiles", l'agriculture urbaine, levier de résilience : Toulouse Métropole a été désignée lauréate de l'appel à projets de l'ANRU pour développer les initiatives des acteurs locaux des quartiers Izards-La Vache, Reynerie, Bellefontaine et Grand Mirail.

F3.03 Soutenir et adhérer à un système agricole régional : un partenariat est en cours de construction entre Toulouse Métropole et la Région Occitanie autour des pistes d'actions à conduire, notamment sur le rôle de l'agriculture dans le stockage du carbone, l'intérêt du développement des légumineuses et les conditions de développement d'une culture du bien-manger.


F3.04 Accompagner la distribution et les structures pour pérenniser les initiatives de vente directe dans le cadre de conventions de coopération technique et financière : plusieurs accords ont été passés avec les têtes des réseaux agricoles que sont la Chambre d'Agriculture, Erable 31 et le CIVAM, pour trouver et activer les leviers de développement des circuits courts.




CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Toulouse Métropole


Tableau de synthèse

Orientations	Objectifs Développement Durable	Actions	Références actions
O1. Transition Énergétique, rénovation énergétique et nouvelles mobilités : changer nos villes, changer nos vies.		Un guichet unique de la rénovation : massifier et rendre accessible à tous les économies d'énergie	F1-01
		Aide à l'installation de dispositifs vertueux de production d'Énergie renouvelable et de récupération	F1-02
		Un plan d'actions pour la qualité de l'air en faveur d'une mobilité décarbonée	F1-03
		VILAGIL	F1-04
		<i>A l'échelle d'un quartier, analyse des flux électriques afin de valoriser les actions Plan Climat (rénovation, PV, bornes électriques...) et animation auprès des habitants (assistance à maîtrise d'usage)</i>	<i>Fiche projet</i>
		Conventions citoyennes pour l'écologie en ville et par quartier	F1-06



Orientations	Objectifs Développement Durable	Actions	Références actions
<p>O2. Adaptation au changement climatique, de multiples métiers au service d'un territoire plus résilient.</p>		<p>Projet de recherche et innovation Morphobio</p>	<p>F2-01</p>
		<p>Eau et nature en ville : identification des opportunités de désimperméabilisation</p>	<p>F2-02</p>
		<p>100 000 arbres et 5 Grands Parcs</p>	<p>F2-03</p>
		<p>Pôle d'Echange Multimodale de Matabiau Gares, démonstrateur des démarches DD</p>	<p>F2-04</p>
		<p>Un chantier exemplaire en termes d'économie circulaire et désimperméabilisation : Ile du Ramier</p>	<p>F2-05</p>
		<p>Guillaumet, projet exemplaire sur la sobriété foncière, la désimperméabilisation et nature en ville</p>	<p>F2-06</p>
		<p>Francazal : référence en matière de structuration de la filière des mobilités multimodales, intelligentes et décarbonées, création d'une zone en économie circulaire à énergie positive</p>	<p>F2-07</p>



Orientations	Objectifs Développement Durable	Actions	Références actions
<p>O3. Agriculture et alimentation, structurer un modèle local et social créateur de richesses et de mieux-vivre.</p>		<p>Soutien aux projets agricoles portés par les communes pour accueillir de nouveaux maraichers</p>	F3-01
		<p>Opération "Quartiers fertiles"</p>	F3-02
		<p>Soutenir et adhérer à un système agricole régional</p>	F3-03
		<p>Accompagner la distribution et les structures pour pérenniser les initiatives de vente directe dans le cadre de conventions de coopération technique et financière</p>	F3-04

Récapitulatif des subventions DETR – DSIL – DSIL_REBCT 2021 sur le territoire de Toulouse Métropole

Bénéficiaire	Population	Opération	Montant HT	Montant de subvention	Taux	Type de subvention
BLAGNAC	25 152	agrandissement et restructuration du groupe scolaire aeregare – phase 2	5 241 398 €	300 000 €	5,72 %	DSIL 2021
ETIC	/	réhabilitation d'un tiers lieux à Bellefontaine	2 645 797 €	300 000 €	11,34 %	DSIL 2021
LESPINASSE	2 783	construction de 7 classes élémentaires, d'une bod, d'une salle d'évolution et d'une ALAE – phase 1	984 798 €	300 000 €	30,46 %	DSIL 2021
SAINTE JEAN	10 929	réhabilitation de l'ancienne cantine en salles de classe et construction d'un nouveau restaurant scolaire – phase 1	2 487 345 €	300 000 €	12,06 %	DSIL 2021
MONS	1 774	rénovation énergétique des bâtiments communaux : mairie et salle des fêtes – phase 1	101 433 €	35 501 €	35,00 %	DSIL_REBCT 2021
SAINTE-ORENS DE GAMEVILLE	12 522	travaux de rénovation et de mise aux normes du château et de la halle de Cetaia	1 900 000 €	570 000 €	30,00 %	DSIL_REBCT 2021
TOULOUSE	486 828	remplacement éclairage traditionnel par de l'éclairage LED dans les écoles maternelles et élémentaires de Toulouse	1 688 666 €	1 000 000 €	60,00 %	DSIL_REBCT 2021
TOULOUSE	486 828	raccordement de 5 bâtiments municipaux au réseau de chaleur urbain	270 000 €	162 000 €	60,00 %	DSIL_REBCT 2021
TOULOUSE	486 828	rénovation énergétique de 8 bâtiments publics	814 887 €	407 434 €	50,00 %	DSIL_REBCT 2021
TOULOUSE	486 828	rénovation énergétique de la piscine Pech David	1 627 229 €	808 034 €	49,66 %	DSIL_REBCT 2021
BRAX	2 836	réfection de la toiture du groupe scolaire	39 234 €	11 770 €	30,00 %	DETR 2021
CASTELGINEST	10 734	extension de l'école élémentaire de Buffebiau	2 112 370 €	300 000 €	14,20 %	DETR 2021
FONBEAUZARD	2 981	réaménagement extérieur du groupe scolaire Buissonnière	224 161 €	67 250 €	30,00 %	DETR 2021
GAGNAC-SUR-GARONNE	3 122	rénovation et extension du restaurant scolaire	1 088 000 €	300 000 €	27,57 %	DETR 2021
MONTRABÉ	4 089	gymnase et salle polyvalente : remplacement des dispositifs lumineux par des éclairages LED haute performance énergétique	52 688 €	15 806 €	30,00 %	DETR 2021
MONTRABÉ	4 089	travaux de réfection des toitures de la mairie	74 834 €	22 450 €	30,00 %	DETR 2021
PIBRAC	8 517	construction de l'école élémentaire Maurice Fonvielle phase 2	3 319 053 €	300 000 €	9,04 %	DETR 2021
QUINT-FONSEGRIVES	5 641	aménagement des cours des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Jean-Marie Ferdiel	300 000 €	90 000 €	30,00 %	DETR 2021
SEILH	3 277	travaux de mise en accessibilité PMR du pôle associatif et sportif de la commune	78 935 €	23 680 €	30,00 %	DETR 2021
TOULOUSE MÉTROPOLE	783 353	reconversion et rénovation d'une école maternelle pour créer les "espaces numériques reynierie"	554 167 €	264 000 €	47,64 %	DSIL_REBCT 2021
TOULOUSE MÉTROPOLE	783 353	réhabilitation et réaménagement extérieur et intérieur du centre pierre potier, pépinière d'entreprises	1 150 000 €	225 200 €	19,58 %	DSIL_REBCT 2021
TOTAL périmètre EPCI-FPP			26 732 973 €	5 803 125 €	21,71 %	

Récapitulatif des subventions du plan de relance sur le territoire de Toulouse Métropole (2020 – 2022)

Valeurs écologiques

Dispositif du plan de relance	Bénéficiaire / lauréats	Opération	Commune d'implantation / ou échelle	Montant de subvention
Développement des mobilités				
Mobilité du quotidien	Toulouse Métropole	Projet de 3ème ligne de métro	Colomiers, Labège et Toulouse	200 000 000 €
Transport en commun en site propre	SM Tisseo	Lineo 12 Borderouge Rangueil	Toulouse	1 590 000 €
Transport en commun en site propre	SM Tisseo	Ligne express Muret Basso Combo	Toulouse	2 130 000 €
Soutien au Pôle échange multimodal	SM Tisseo	Basso Combo	Toulouse	1 870 000 €
Soutien au Pôle échange multimodal	Région occitanie	Gare Matabiau	Toulouse	1 870 000 €
Modernisation ferroviaire	Région	SEM Toulouse – EMM14 – SEM/RER	Toulouse	3 670 000 €
Modernisation ferroviaire	SNCF	Privilegier la place du stationnement vélo en gare	Haute-Garonne	72 000 €
Infrastructure routière	Toulouse métropole	Elargissement de la rocade de Toulouse entre Rangueil et Lespinet	Toulouse	2 250 000 €
Rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements				
Rénovation des bâtiments publics de l'Etat	161 projets de rénovation de l'Etat	Projets de rénovation énergétique	Toulouse Métropole	107 811 089 €
Rénovation lourde des logements sociaux	3 projets d'envergure	Rénovation des logements sociaux les moins bien isolés et énergivores	Toulouse Métropole	1 254 000 €
AAP Massi Réno	254 logements	Rénovation de 254 logements à la cité des élèves de l'école nationale vétérinaire de Toulouse	Toulouse Métropole	3 001 100 €
Aide à la construction durable	7 communes de la métropole	Aide à la densification du bâti	7 communes de la métropole	905 580 €
Agence nationale du sport rénovation énergétique des équipements sportifs	3 projets de rénovation énergétique d'équipements sportifs	Rénovation énergétique des équipements sportifs	Toulouse Métropole	8 132 700 €
Réutilisation des friches urbaines				
Fonds friches	Cugnaux - 57 route de Plaisance	Soutien aux projets de réutilisation des friches urbaines	Cugnaux	214 321 €
Fonds friches	Grand Matabiau, quais d'Oc	Soutien aux projets de réutilisation des friches urbaines	Toulouse	480 000 €
Fonds friches	Dessine-moi Toulouse			
Fonds friches	Lapujade : les Herbes Folles			
Soutien à la biodiversité	Commune de Fleurens	Projet sur l'inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné	Commune de Fleurens	40 660 €
Atlas de la biodiversité communale				
Soutien en faveur de l'agriculture				
AAP Jardins partagés et agriculture urbaine et Alimentation locale et solidaire	15 projets soutenus Toulouse Métropole	Création de jardins partagés et de démarches liées à l'alimentation locale	Projets répartis sur la métropole	334 138 €
Quartiers fertiles		Projet en QPV sur de l'agriculture urbaine	Toulouse	564 340 €
Décarbonner l'industrie				
BCIAT 2020	une entreprise	Système de chauffage moins énergivore et plus durable	Toulouse Métropole	9 000 000 €
Trémplin pour les TPE PME	9 entreprises	Aide dans tous les domaines de la transition écologique pour les entreprises	Toulouse Métropole	82 149 €
AAP ORPLAST 3	1 entreprise	Soutenir l'intégration de matière plastiques recyclées par les PME utilisatrices de matières plastiques	Toulouse Métropole	963 728 €
Faciliter le tri et la valorisation des déchets				
Soutien à l'investissement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets	Toulouse Métropole	Acquisition d'un engin brasseur pour les sites de compostage sur l'espace public	Toulouse	11 567 €
Soutien à l'investissement pour faciliter le tri à la source, la collecte et la valorisation des biodéchets	DECOSSET	expérimentation de broyage de déchets végétaux	Toulouse	52 500 €
Accompagner et moderniser les entreprises				

Valeurs Compétitivité

Fonds de modernisation aéronautique	46 projets	Modernisation et diversification de la filière aéronautique	Toulouse Métropole	30 964 163 €
CORAC Aéronautique	16 projets	Soutien à la recherche et au développement dans l'aéronautique	Toulouse Métropole	NC
Fonds de modernisation automobile	3 entreprises	Accélération de la diversification, la modernisation et la transformation environnementale des entreprises	Toulouse Métropole	3 282 911 €
CORAM AUTOMOBILE	5 entreprises	Soutien à la recherche et au développement dans l'automobile	Toulouse Métropole	NC
Secteurs industriels stratégiques	15 entreprises	Relocaliser et sécuriser les approvisionnements stratégiques	Toulouse Métropole	21 329 238 €
Recherche et développement de la filière nucléaire	2 entreprises	Développement des compétences, investissements et modernisation	Toulouse Métropole	982 354 €
Industrie du futur	64 entreprises	Aide en faveur des investissements pour la transformation des PME et ETI industrielles vers l'industrie du futur	Toulouse Métropole	6 108 780 €
Soutien à l'investissement industriel dans les territoires	3 entreprises	Soutien à la création et à la modernisation des entreprises industrielles	Toulouse Métropole	1 100 000 €
AAP Spatial	11 entreprises pour 27 projets	Redynamiser les entreprises du secteur spatial	Toulouse Métropole	71 778 560 €
Investissement dans le domaine de la santé	2 entreprises	Recherche et développement, et investissement industriel	Toulouse	44 750 800 €
AMI Capacity building	Centre dramatique national (CDN) Toulouse	opération d'aménagement de studios d'un montant de 50 000 €	Toulouse	50 000 €
Soutien à la création	Commune de Toulouse	opération de restauration générale tranche 2 de la chapelle de la Grave	Toulouse	754 700 €
Mesure nationale Monument historique non Etat				
Soutien à la cohésion territoriale				
AAP Réhabilitation aire d'accueil	Toulouse métropole	Réhabilitation de l'aire de la Mounède	Toulouse	107 000 €
Socle numérique pour les écoles élémentaires	13 communes	Achat matériel numérique pour les écoles	Toulouse métropole	288 945 €
DSIL rénovation énergétique	21 projets	Soutien financier aux projets des communes et EPCI	Toulouse métropole	3 472 169 €
DSIL France relance 2020	12 projets	Soutien financier aux projets des communes et EPCI	Toulouse métropole	4 114 763 €



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Toulouse, le **24 DEC. 2021**

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous adresser un exemplaire contrat métropolitain de relance et de transition écologique de Toulouse Métropole signé le 23 décembre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération la meilleure.

Étienne GUYOT

Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
6, rue René LEDUC
BP 35 821
31 505 Toulouse Cedex

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 34 45 34 45
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

